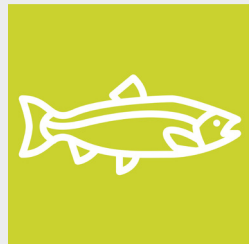


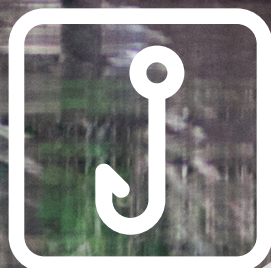
ANTICIPER ET GÉRER LE RETOUR DU CASTOR D'EUROPE SUR LES COURS D'EAU



*Pêche aux cas pratiques
16 novembre 2018 à Saint-Chef (38)*



COMPTE-RENDU



Avec le soutien de :



Proposée par :



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG

La pêche en elle-même :

Le castor d'Europe (*Castor fiber*), le plus grand de nos rongeurs, était menacé de disparition au début du 20^e siècle sur l'ensemble de son aire de répartition. Suite à sa protection et à diverses opérations de réintroduction, il a recolonisé une grande partie du territoire, notamment sur le Rhône et ses affluents. Il regagne ainsi du terrain en Auvergne-Rhône-Alpes comme dans d'autres régions de France, ce qui est une très bonne chose pour nos cours d'eau, les zones humides associées, la biodiversité et la naturalité. En revanche, force est de constater que les dégâts qu'il occasionne ponctuellement ne sont ni anticipés, ni prévenus, ni indemnisés... Dans certains secteurs, la pression (notamment agricole et des propriétaires de peupleraie) risque de monter inutilement si les pouvoirs publics n'anticipent pas le retour de cet ingénieur des cours d'eau.

Cette journée a pour but de diffuser la connaissance de la biologie du castor, ses impacts positifs et négatifs, la réglementation et les moyens techniques de prévention des dégâts, à l'aide d'exemples concrets que Lo Parvi a commencé à mettre en œuvre sur le Nord-Isère.

Attente des participants :

- Anticiper le retour du Castor sur leurs cours d'eau,
- Gérer les conflits d'usages avec la profession agricole, le monde de la pêche, les actions de restauration à l'aide du génie écologique, la prévention des inondations (gestion des digues et embâcles),
- Faciliter son retour et mettre en place des plans de gestion sur leurs bassin versants.

Participants :

	Nom	Prénom	Organisme	Code postal	Ville
1	ACHDDOU	Laurence	Région Auvergne Rhône-Alpes	69009	Lyon
2	ANDREOSSO	Richard	Conseil départemental de l'Isère	38460	Crémieu
3	ARGOUD	Jean-Pierre	Conseil départemental de la Savoie	73000	Chambéry
4	BOGEY	Rémi	Syndicat du Haut-Rhône (SHR)	73170	Yenne
5	DALVAI	Frédéric	Conseil départemental de l'Isère	38191	Bernin
6	DELAGE	Valérie	CCSB	38390	Bouvesse Quirieu
7	DESCHAMPS	Nadine	Conseil départemental de la Savoie	73000	Chambéry
8	DUPLAN	Alain	SR3A	01500	Ambérieu-en-Bugey
9	GAND	Clémentine	SMIGIBA	05140	Aspres-sur-Buëch
10	GAUFFRE	Mérodie	Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)	69700	Givors
11	GUERIN	Stéphane	SAGY RC	69290	Grézieu-la-Varenne
12	MORANDI	Guillaume	Bureau d'étude EPODE	73000	Chambéry
13	LENFANT	Anne	DDT 73	73000	Chambéry
14	PERSICOT	Gregory	Syndicat Mixte Ay - Ozon	07290	Ardoix
15	POZZO	Cecilia	Région Auvergne Rhône-Alpes	69269	Lyon
16	QUESADA	Raphaël	Association Nature Nord Isère Lo Parvi	38460	Trept
17	RENOUARD	Chloé	ARRA ²	73290	La Motte Servolex
18	SILIADIN	Alice	DDT 73	73000	Chambéry
19	SOULLIAERT	Eric	Profils Etudes	01360	Loyettes
20	VIALA	Hélène	SYRRTA	69550	Cublize

Les Pêches aux cas pratiques de l'ARRA² ?

Un bon moyen de partager son expérience et ses connaissances !

Ces rencontres sont destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau. L'ARRA² offre la possibilité aux collectivités locales de valoriser leurs actions en proposant des visites de terrain (réalisations, chantiers, projets) ou réunions aux autres membres du réseau. L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques et d'échanger avec ses pairs autour des projets locaux.

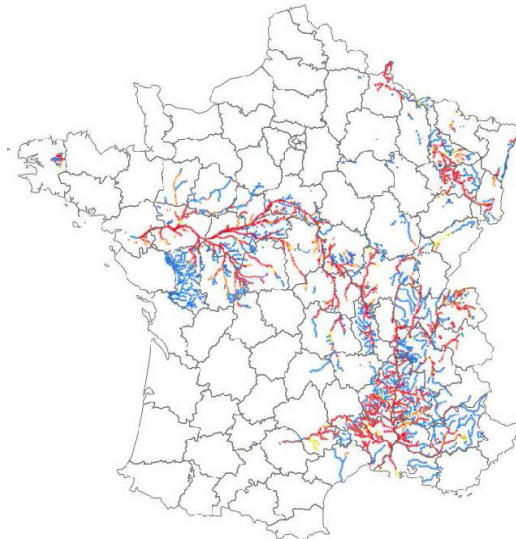
Venez retrouver [les pêches organisées](#) sur notre site !

Si vous aussi vous souhaitez proposer une visite de terrain ou une rencontre aux membres du réseau, n'hésitez pas à nous contacter à arraa@arraa.org.

LE CASTOR, UNE ESPÈCE DE RETOUR

Le castor d'Europe (*Castor fiber*), le plus grand des rongeurs présents sur le continent européen, a bien failli disparaître définitivement au début du 20^e siècle (moins de 100 individus en France et de 1 000 en Europe). Chassé pour sa fourrure, très dense, et pour le Castoréum (sécrétion huileuse et odorante produite par sa glande péri-anale utilisée comme fixateur d'odeur par l'industrie du parfum), il était également très recherché pour ses qualités gustatives. Facile à piéger et souvent considéré comme nuisible, sa chasse constituait une activité lucrative pour ses nombreux sous-produits. Face au risque de sa disparition, la France a protégé l'espèce dès 1909 (1^{re} espèce protégée) et procédé à plusieurs réintroductions sur le territoire.

Le castor est aujourd'hui de retour et recolonise progressivement plusieurs bassins versants français. Du fait de ses caractéristiques, d'importants territoires restent néanmoins encore vierges ou presque de toute population (Adour-Garonne, Bretagne, bassin parisien et Nord de la France, etc.).



Carte de répartition de l'espèce (rouge : présence certaine ; jaune : présence possible ; orange : présence probable ; bleu : absence vérifiée)
source: ONCFS - <http://carmen.carmencarto.fr/38/castor.map>

Ce gros animal (1 à 1.2 m de longueur) est adapté à une vie amphibie. Il possède une queue adipeuse et pèse entre 20 et 30 kg. Ses pattes de grande dimension sont palmées et présentent un ongle bifide qui lui permet notamment de prendre soin de sa fourrure. Celle-ci est d'une grande densité (12 000 poils par cm², soit 40 fois plus que l'homme !). Son crâne accueille des dents particulièrement imposantes qui possèdent la caractéristique de pousser tout au long de la vie. Les deux dents du bas prennent toute la mandibule inférieure, ce qui leur offre une grande solidité.



D'une durée de vie de 7 à 8 ans, il est en capacité de se reproduire à la fin de sa seconde année. La gestation de la femelle est de 3 mois et elle est en capacité de donner naissance à 1 à 4 petits par an. Le castor vit en groupe familial incluant au maximum trois générations.

RECONNAISSANCE DE L'ESPÈCE

Le castor peut être confondu avec plusieurs espèces malgré leur différence de taille : le ragondin (environ 6 kg) et le rat musqué (1.5 kg). Le premier possède une queue ronde, des vibrisses blanches et un poil hirsute. Il garde le dos émergé en nage contrairement au castor. Le second est très petit et possède une tête de rat ainsi qu'une queue déprimée. On peut être certain d'avoir à faire à un castor lorsque le museau est carré, la queue plate et les oreilles en arrière. De même, en nage, le castor conserve le dos immergé ainsi qu'un poil lisse et lustré. Il ne peut pas être confondu avec la loutre, espèce très rapide et très vive, contrairement au castor, pataud et tranquille.

Les indices de sa présence sont nombreux, mais les plus évidentes restent les traces de découpe en forme de crayon, très faciles à reconnaître : elles ressemblent à la trace d'une gouge d'ébéniste et donnent une impression de tôle ondulée au toucher. Les traces de pattes postérieures (10 à 17 cm), les coulées qu'il laisse en berge aux endroits préférentiel de passage, le dépôt de castoréum sous forme de petits tas odorants ou encore ses crottes (boules de fibres de bois sans cohésion), constituent aussi des traces plus discrètes de sa présence.



Traces de dents de Castor sur tronc (à gauche) et crotte de Castor (à droite)

UNE ESPÈCE INGÉNIEUR DU TERRITOIRE

Le castor est actif tout au long de l'année. Son activité hivernale est un peu réduite, mais il n'hiverné pas pour autant. En cas de gel de la surface de l'eau, il profite des garde-manger sous aquatiques qu'il a constitué avec des branches pour survivre en périodes de gel.

Inféodée aux milieux aquatiques, l'espèce est très peu difficile. On peut retrouver des individus jusqu'à environ 1 200 mètres d'altitude. Plus étonnant, elle colonise des torrents, des cours d'eau très dégradés, ou encore des zones industrielles, des villes, etc. Le seul critère permettant sa présence est le potentiel alimentaire et l'accès. En effet, le castor ne se déplace que très rarement sur la terre ferme à plus de 40 mètres de l'eau. Ce sera principalement pour accéder à de la nourriture qu'il reviendra invariablement consommer en berge et y accumuler les restes. De ce fait, il éprouve d'importantes difficultés à franchir un barrage ou autres obstacles l'obligeant à sortir de l'eau, ce qui explique ses difficultés à se disperser sur l'ensemble du territoire.

Ses qualités d'ingénieur sont impressionnantes. À tel point qu'historiens et archéologues ont attribué certaines mises en eau ou défrichements à l'homme alors qu'ils étaient l'œuvre du castor... Il est capable d'abattre un gros arbre en une nuit seulement et de réaliser des barrages très importants, tant en hauteur qu'en longueur, afin de mettre en eau de vastes espaces ou tronçons de cours d'eau.

Son régime alimentaire se compose exclusivement de végétaux, son régime estival étant très diversifié entre écorces, feuilles, jeunes rameaux ou plantes et tubercules, à choisir parmi 50 espèces environ. Son régime hivernal est au contraire exclusivement composé d'espèces ligneuses et préférentiellement des écorces de saules et de peupliers, voire éventuellement de noisetiers, de tilleuls et de cornouillers sanguins. Sans ces espèces, le castor ne peut se maintenir de manière pérenne sur un territoire.

Également consommateur ponctuel de jeunes pousses de renouées, il peut parfois participer à sa dissémination. D'importants conflits d'usages peuvent aussi apparaître avec les maïsiculteurs, le castor (tout comme le ragondin) étant capable de manger plusieurs centaines de m² de maïs, plante très appétente pour lui, à condition que le champ se trouve directement à proximité du cours d'eau. La solution pour éviter ces éventuels dommages aux cultures est de disposer d'une bande de boisements tendres incluant saules et peupliers sauvages entre le cours d'eau et les champs.

GITES ET BARRAGES : DES FORMES CARACTÉRISTIQUES DANS LE PAYSAGE... QUI NE TRADUISENT PAS SA PRÉSENCE POUR AUTANT...

Le castor crée tout un réseau de gîtes, dédiés au repos et à la reproduction, qu'il occupe aléatoirement. Tous ceux qu'on peut observer sur un bassin versant ne sont pas occupés en permanence et il n'y a donc aucune corrélation entre la présence d'un gîte et celle du castor. À l'inverse, l'absence d'activité au droit d'un gîte ne signifie pas non plus que le castor ne l'utilisera pas prochainement.

On en observe plusieurs types :

- Même si cela est rare, l'espèce niche parfois dans des cavités, qu'il s'agisse de petites grottes naturelles ou artificielles (buses, regards, etc.).
- L'utilisation de terriers est plus courante : l'entrée est ronde et le terrier est équipé d'un évent recouvert de quelques branchages, au contraire du ragondin qui crée des terriers, sans trou d'aération, dont l'entrée est de forme plus ovoïde.
- La présence de gros tas de branches en berge peut être un terrier-hutte. Sur le même principe que le terrier, ce type de gîte est en réalité le plus souvent une réparation d'un terrier endommagé, en vue de se protéger.
- La vraie hutte est quant à elle située en eaux calmes et se constitue d'un important tas de branches imbriquées dans lequel le castor vient par la suite creuser.
- Enfin, les embâcles de bois en rivière constituent des gîtes d'opportunité dans lesquels il peut lui arriver de nicher. Cela est observable sur les rivières alpines mobiles à forte naturalité.



Arbre en crayon



Terrier hutte de Castor

UNE ESPÈCE CLÉ POUR LES MILIEUX AQUATIQUES...

Le castor édifie des barrages afin de dissimuler l'entrée de son gîte, mais aussi et surtout pour augmenter son territoire aquatique, l'espèce se déplaçant très peu sur la terre ferme.



Barrage de Castor

Les barrages de castor font partie intégrante d'un écosystème naturel. L'ensemble de celui-ci a co-évolué avec le castor et de nombreuses espèces sont largement dépendantes de sa présence. En aménageant le paysage par l'édification de barrages, il influence et améliore le fonctionnement de l'écosystème (poissons significativement plus gros, maintien du niveau de la nappe alluviale à l'étiage...). À la différence de nos barrages artificiels, ceux du castor ne sont pas permanents, sont globalement perméables et se déplacent dans le temps à l'aune des crues et des destructions.

... PROTÉGÉE AU NIVEAU EUROPÉEN... MAIS PARFOIS SOURCE DE CONFLITS D'USAGES...

Le castor a un statut de protection très fort. L'espèce est directement protégée, tout comme l'ensemble des éléments physiques ou biologiques qui lui permettent d'assurer son cycle de vie. Toute infraction à cette protection constitue un délit impliquant un procès-verbal et implique un passage devant le tribunal.

Si son retour sur le territoire français est une bonne nouvelle pour la préservation de la biodiversité, sa présence crée de plus en plus de conflits d'usages avec certaines activités humaines (déprédation de cultures annuelles - maïs - et de long terme - peupliers et fruitiers - inondation de boisements, de cultures ou d'infrastructures, chutes d'arbres malvenues).

Ces conflits doivent donc être anticipés à l'échelle des territoires, ce qu'a très bien fait la Suisse avec son Plan Castor. En France, une doctrine régionale a été publiée à l'été 2018 en région AuRA à l'usage des services de l'État en vue de l'instruction des dossiers réglementaires.

En attendant des directives plus complètes à l'échelle nationale, deux outils peuvent être utilisés dans les zones où l'activité humaine contraint trop l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau : la médiation (dialogue, protection, surveillance des niveaux...) et l'autorisation administrative (arasement de barrages, pose de siphons...).

Une gestion adaptée de la présence du castor nécessite de bien connaître sa biologie et son fonctionnement. Plusieurs types d'actions sont possibles afin d'accompagner et de s'accommoder de sa présence, allant du démantèlement de barrage au rachat de parcelles, en passant par les systèmes anti-remontée ou l'écrêtement de barrages. Toutes n'ont pas la même efficacité et présentent des inconvénients, que ce soit en termes d'entretien, de coûts, d'impacts sur le castor, de pérennité, etc.



Trace de castor sur un épi de maïs

Les Directions Départementales des Territoires (DDT) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) devront dans tous les cas être associés à la démarche pour faire part de leur expertise et de leur avis sur d'éventuels dossiers réglementaires d'autorisation.

En conclusion, le retour du Castor est une chance pour nos écosystèmes aquatiques. Les cours d'eau et les zones humides adjacentes ainsi que la faune et la flore liées peuvent bénéficier de sa présence, notamment en cas d'édification de barrages. Toutefois, ce retour doit être accompagné d'une médiation permettant son acceptation. Ces échanges sont une opportunité pour parler du fonctionnement des milieux, de leur intérêt et des menaces qui pèsent sur les cours d'eau et les zones humides.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Plan Castor Suisse : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/protection-et-conservation-des-especes/regulation-des-effectifs-et-sante-de-la-faune/castor.html>
- Doctrine régionale : <https://www.arraa.org/documents-techniques/doctrine-regionale-castor-d-europe-dreal-aura-2018>

Contacts :

Rémi BOGEY - Syndicat du Haut-Rhône (SHR) - r.bogey@haut-rhone.com

Raphaël QUESADA - Association Nature Nord Isère Lo Parvi - contact@loparvi.fr



L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne est un réseau d'acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau qui rassemble plus de 1 300 professionnels afin de favoriser les échanges et mutualiser les expériences.

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA² propose à ses adhérents d'organiser des rencontres destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau : les Pêches aux cas pratiques.

Ce compte rendu propose une synthèse de la Pêche organisée par l'association naturalise Lo Parvi le 6 novembre 2018 à Saint-Chef (38).



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 - ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG